

Jour de séance 63

le vendredi 9 mai 2014

9 h

Prière.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à prévoir des peines plus sévères pour les délinquants sexuels, l'enregistrement obligatoire, un registre public des délinquants sexuels et de l'aide aux victimes. (Pétition 11.)

L'hon. M^{me} Blais dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *La politique d'aménagement linguistique et culturel : Un projet de société pour l'éducation en langue française*.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Flemming de faire une longue déclaration de ministre.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. Melanson retire les termes « la seule chose avérée que vous avez dite », employés à l'endroit du premier ministre. Le député obtempère.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

89, *Loi sur les emprunts de 2014*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 13 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 89 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 72, 80, 81, 82, 86 et 85.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* ;

61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;

73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* ;

75, *Loi modifiant la Loi sur les parcs* ;

77, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 11 h 35, reprend à 11 h 45.

Pendant l'étude du projet de loi 86, M. Steeves, conformément à l'article 69 du Règlement, propose la question préalable : « Que cette question soit maintenant mise aux voix. »

La séance, suspendue à 12 h 28, reprend à 12 h 39.

M. C. Landry, président du comité, rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai pris en considération l'affaire et l'article 69 du Règlement. J'ai aussi pris en compte la durée du débat jusqu'ici. Étant donné que juste un peu de temps a été consacré à l'étude du projet de loi et qu'un seul député a eu l'occasion de poser des questions au parrain de ce projet de loi, je statue que la motion proposée porte atteinte aux droits de la minorité et ne peut être proposée à ce stade-ci. Nous reprenons l'étude du projet de loi 86.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 72, *Loi sur les sports de combat* ;
- 80, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 81, *Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;
- 82, *Loi modifiant la Loi sur les franchises* ;
- 86, *Loi concernant le changement d'allégeance politique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de développement
régional pour 2012-2013

(8 mai 2014).